

## Tabac et odontologie

# L'Europe s'engage pour la création d'un site internet dédié !



**A**ctuellement, 208 millions de personnes consomment du tabac en Europe, dont 12 millions en France. 650 000 décès sont attribuables au tabac en Europe et environ 60 000 décès par an sont imputables à cette consommation en France. Tous les acteurs de santé doivent rester mobilisés pour lutter contre le fléau que représente le tabagisme. Le tabac est la première cause de décès évitable. Le chirurgien-dentiste doit se sentir concerné, car il s'agit d'un enjeu général de santé publique, mais aussi spécifique de santé bucco-dentaire. En effet, le tabac est l'étiologie principale de certaines maladies graves de la muqueuse buccale : carcinomes épidermoïdes, leucoplasies, carcinome verruqueux. Le tabac est aussi un cofacteur favorisant les maladies parodontales. Par ailleurs, la consommation de tabac perturbe la cicatrisation. C'est une contre-indication relative ou absolue aux interventions chirurgie implantaire. Malgré ce constat, les chirurgiens-dentistes restent peu impliqués dans l'accompagnement du sevrage tabagique. Les raisons sont probablement liées à un manque de formation et de connaissance qui inhibe la pratique. Pour pallier ce manque, l'Europe s'est engagée, dans le cadre d'un programme Erasmus\*, à financer la création d'un site internet diffusé en langues anglaise, française, italienne, portugaise, et espagnole. Le site est accessible gratuitement à partir du lien : <http://smokingcessationtraining.com/en/home/> en langue anglaise. La version française devrait voir le jour dans le courant du dernier trimestre 2017. Le site a été réalisé sous la coordination de Rui Albuquerque (Birmingham Dental Hospital, Royaume-Uni) avec la collaboration de Ross Keat (Birmingham Dental Hospital), Jean-Christophe Fricain et Sylvain Catros (Université de Bordeaux, France), Marcio Diniz



Première réunion des partenaires le 13 janvier 2017 à Birmingham.

Freitas (Universidade de Santiago de Compostela, Espagne), Luis Monteiro (Universitário de Ciências da Saúde, Portugal), Giovanni Lodi (Universita di Milano, Italie).

L'objectif du site est de fournir un outil d'e-learning afin de promouvoir l'implication des professionnels de santé, notamment des chirurgiens-dentistes, dans le sevrage tabagique. Il devrait permettre d'augmenter le niveau de compétence des utilisateurs et un certificat sera fourni à ceux qui compléteront la feuille d'évaluation en ligne. Ses créateurs espèrent que ce site aura un impact éducatif en formant les chirurgiens-dentistes, un impact sur la santé des patients et un impact économique en réduisant les coûts sociétaux induits par le tabagisme.

\* Co-funded by the ERASMUS + Programme of the European Union.

## Violences au cabinet : un nouveau formulaire de déclaration



L'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS) vient d'éditer un nouveau formulaire de déclaration des incidents, prévient l'Ordre des chirurgiens-dentistes début juillet. Il remplace la « fiche de déclaration d'incident à visée observationnelle ». La procédure de transmission n'est pas modifiée. Le praticien victime doit adresser ce formulaire complété au conseil départemental dont il dépend. « Ce formulaire ne se substitue en aucune façon au dépôt d'une plainte devant les services de police ou de gendarmerie », souligne l'Ordre. Ce nouveau formulaire est issu du monde hospitalier et utilise une terminologie particulière. Ainsi, le mot « établissement » vise toutes les structures de soins, y compris, les cabinets libéraux. « L'espace d'accueil de l'IOA » (infirmier organisateur de l'accueil) correspond à l'espace d'accueil ou la salle d'attente. Le personnel du cabinet est désigné par le « personnel hospitalier » et la formule « médecins ou assimilés » inclut les chirurgiens-dentistes. <http://bit.ly/2waHWc7>